

Professionnels de l'assurance, vous êtes en première ligne pour garantir la qualité de service auprès des assurés.

Votre environnement de travail évolue, comment utiliser ces nouvelles données afin de pérenniser votre emploi et développer vos compétences ?

Durée : 1 jour – 7h00

Objectifs :

A la fin de la formation, les participants seront capables de :

- Distinguer les différentes formes de responsabilités en amont, pendant et après l'exercice de l'activité (responsabilité civile contractuelle – responsabilité civile délictuelle – responsabilité de la faute intentionnelle),
- Appréhender les risques annexes : la responsabilité civile de l'occupant, la responsabilité civile du mandataire social et les risques de fraude,
- Connaître la responsabilité civile du professionnel de l'assurance en assurance et les devoirs qui encadrent la profession en matière de formalisation du conseil. Structurer la fiche conseil,
- Adopter les bonnes pratiques en matière de conseil de l'étape de l'identification des besoins à celle de l'archivage des données.

Pré-requis : (niveau de connaissances préalables pour suivre la formation (L. 6353-1 du code du travail) :

Tout collaborateur d'une structure de courtage.

Programme : Cette formation est organisée sur une journée de formation en présentiel, en collectif (interentreprises) ou en individuel. Elle est organisée autour de 3 objectifs pédagogiques :

Objectif 1 : La responsabilité civile des professionnels et des entreprises. Droit de la responsabilité civile :

- Savoir identifier ce qui relève de la responsabilité civile délictuelle de la responsabilité civile contractuelle,
- Distinguer la responsabilité civile exploitation de la responsabilité civile professionnelle,
- Connaître la responsabilité civile de l'occupant.

Objectif 2 : Les risques annexes :

- La responsabilité civile de l'occupant,
- La responsabilité civile du mandataire social,
- Les risques de fraude (détournement d'actifs).

Objectif 3: La responsabilité civile du professionnel de l'assurance en assurance :

- Connaître les devoirs et les limites qui encadrent la profession en matière de conseil et pour sa formalisation,
- Structurer la fiche conseil et le recueil des besoins,
- Effectuer un entretien de vente,
- La Formulation d'une offre et le devoir de suivi dans le temps,
- Archivage des données et impact des nouvelles technologies sur la responsabilité de l'intermédiaire,
- Clarifier les règles et usages qui régissent la pratique du courtage,
- Mesurer et prévenir les risques de mise en cause de la responsabilité professionnelle du professionnel de l'assurance.

Moyens pédagogiques :

- Travail collectif,
- Etude de cas de sinistres,
- Questions/réponses,
- Etablir un discours cohérent,
- Identifier les différents cas de figure.

Sanction de la formation :

Evaluation et Valorisation (art. L.6353-1 du code du travail)

A la fin de la formation une attestation vous sera transmise. Conserver cette attestation, elle vous permettra de valoriser vos acquis et vos compétences, sur le marché.